

Fiche explicative de la mesure

0351_02 - Réduction des rejets en azote d'origine agricole par l'amélioration des rations de bovins

Objet	<p>Les excréments d'azote dans les matières fécales et les urines des animaux peuvent être élevées et dépendent principalement du type de bovin (vache laitière, taurillon, veau,...), de son stade physiologique et de son alimentation.</p> <p>La proportion maximale d'azote retenue par un bovin ne dépasse pas 35% de l'azote contenu dans son alimentation. A titre d'exemple, la production d'une vache laitière est estimée en moyenne à 90kg d'azote par an (source PGDA).</p> <p>Si la ration n'est pas bien valorisée ou en cas d'excès de protéines dégradables dans le rumen, les rejets dans les effluents d'élevage sont augmentés. De plus, la santé des animaux peut être affectée, les coûts de production augmentés ainsi que le recours à des substances médicamenteuses.</p> <p>Un projet en cours vise à évaluer la possibilité de réduire les rejets azotés à travers une ration adaptée et à fournir une information aux exploitants agricoles quant aux bonnes pratiques sur l'alimentation des bovins.</p>		
Motivation	<p>Un nombre non négligeable de masses d'eau de surface et souterraines connaissent une concentration en nitrate qui ne leur permet pas d'atteindre le "bon état" requis par la Directive-Cadre sur l'Eau. L'atteinte de ce bon état requiert, notamment, la prise de mesures à la source des rejets au rang desquels les rejets azotés par le cheptel bovin.</p> <p>Le cheptel wallon est riche de 1.211.801 bovins (chiffre DGO3 - Département du Sol et des Déchets) dont on peut estimer la production azotée de l'ordre de 64.000 tonnes/an (exprimé en azote total, sur base PGDA).</p> <p>Réduire les rejets azotés par le recours à une alimentation appropriée serait de nature à contribuer à une amélioration de la qualité des eaux.</p>		
Mise en œuvre	<p>Le projet concerne une douzaine d'exploitations laitières situées dans des masses d'eau à risque de ne pas atteindre le bon état en 2021.</p> <p>Le projet est confié à la Ferme expérimentale de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège.</p>		
Etapes		Calendrier prévisionnel	
	1	Choix de 12 élevages bovins, sur base volontaire de l'exploitant, dans des masses d'eau à risque de non-atteinte du bon état en 2021.	2015
	2	Mise en place du service de calcul et suivi des rations.	2015
	3	Rédaction d'un livret sur l'alimentation des veaux et des génisses.	2016
	4	Au départ des résultats du projet, réflexion sur l'opportunité d'étendre le service de calcul et de suivi des rations aux autres exploitations bovines.	2017
Opérateur	SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau		
Partenaires associés	Représentants des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, du Centre wallon de Recherche agronomique (CRA-W), des asbl Fourrage-Mieux, AGRAOST, du Centre d'Economie Rurale, du Centre de Michamps, et d'enseignants de zootechnie.		
Impact	La mesure devrait contribuer à réduire les concentrations en azote dans les eaux de surface et		



Deuxièmes Plans de gestion Programme de mesures



attendu	souterraines, sans préjudice financier pour les exploitants.
Zone(s) concernée(s)	Wallonie
Coût global	160.000 € TVAc
Source du financement	Fonds pour la Protection de l'Environnement du budget des dépenses 2014 de la RW.

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0351_02** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*